

**Cheffe de division
Laurence DIDION**

Nancy, le 03/02/2022

Cheffe du bureau DPAAE 4

Chloé COLLIN

Affaire suivie par :

Chloé COLLIN

Tél : 03 83 86 22 71

Mél : chloe.collin@ac-
nancy-metz.fr

2, rue Philippe de Gueldres

C.O. n°30013

54035 Nancy Cedex

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Recrutement par détachement dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2022

Références :

- note de service ministérielle n° MEND2126259N du 24 décembre 2021 relative à l'accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction pour la rentrée 2022, publiée au Bulletin officiel n° 3 du 20 janvier 2022 (pages 40 à 44)

- lignes directrices de gestion ministérielles n° MENH2028692X du 22 octobre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, publiée au Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 (pages 3 à 4 en ce qui concerne le détachement)

- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions

I. ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

Les candidats devront se référer à la note de service ministérielle avant de faire acte de candidature. J'attire votre attention sur les nouvelles modalités de recrutement, tant au niveau des conditions requises que de la procédure de candidature.

Le détachement dans le corps des personnels de direction est réservé aux fonctionnaires appartenant à **un corps de niveau équivalent**.

Les personnels enseignants et assimilés ayant fait fonction de personnel de direction sont invités à se tourner de préférence vers la procédure du recrutement par liste d'aptitude, qui leur est réservée.

L'accueil en détachement se fait exclusivement par recrutement sur poste :

- la liste des postes sera disponible sur le site ministériel <https://www.education.gouv.fr/recrutement-des-personnels-de-direction-par-voie-de-liste-d-aptitude-et-par-detachement-6779>
- les fiches de poste seront publiées sur la Place de l'Emploi Public à compter du 9 février 2022.

L'académie de Nancy-Metz propose 1 poste au détachement pour la rentrée 2022 : proviseur adjoint du lycée polyvalent Condorcet de Schoeneck.

Les candidatures se feront dans l'application Colibris **entre le 9 février à 12h00 et le 8 mars 2022 à 12h00** délai de rigueur.

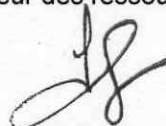
Le détachement est prononcé pour une année, renouvelable dans la limite de cinq années (article 21 du décret du 16 septembre 1985 cité en référence).

II. RENOUELEMENT, INTEGRATION OU REINTEGRATION

Les personnels actuellement en détachement dans le corps des personnels de direction, **quelle que soit la date de début de leur détachement**, doivent demander soit leur intégration dans le corps des personnels de direction, soit le renouvellement de leur détachement, soit la réintégration dans leur corps d'origine.

Pour ce faire, l'annexe jointe à la note de service ministérielle devra être complétée et retournée, accompagnée du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine, au service DPAE/4 du rectorat pour le **8 avril 2022** délai de rigueur.

Pour le recteur,
Par délégation,
Le secrétaire général d'académie adjoint,
Directeur des ressources humaines,



Laurent SEYER